

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **WG UPR 27 – Algérie**  **Intervention de la Belgique**  8 mai 2017 |

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous remercions la délégation algérienne pour sa présentation et lui souhaitons plein succès pour ce 3e EPU. La Belgique salue les efforts déployés par l’Algérie pour mettre en œuvre les recommandations acceptées lors de l’examen précédent et l’encourage à la poursuite de telles actions.

La Belgique félicite ainsi l’Algérie pour l’adoption en décembre 2015 d’une loi criminalisant la violence faite aux femmes. Des efforts supplémentaires doivent cependant être fournis pour veiller à la bonne mise en œuvre de cette nouvelle législation et pour consolider ces avancées. Dans ce contexte, La Belgique recommande **R1**. d’établir un mécanisme d’assistance pour les femmes et les filles victimes de violence, en particulier les victimes de violences sexuelles ou liées au genre, permettant de faciliter le dépôt des plaintes auprès de la police et de leur fournir une assistance légale, médicale et psychologique ainsi qu’une protection adéquate.

L’Algérie accueille sur son sol un certain nombre de personnes fuyant des conflits et la misère. Le défi migratoire nécessite de la détermination, notamment pour lutter contre toutes les formes de discrimination dont les migrants peuvent faire l’objet. A cet égard, la Belgique recommande **R2.** d’adopter un cadre légal complet pour les réfugiés et les demandeurs d’asile, en conformité avec les standards internationaux en la matière.

La Belgique se félicite enfin que l’Algérie ait reçu plusieurs rapporteurs spéciaux ces dernières années. La Belgique recommande à cet égard **R3.** de lancer une invitation permanente à tous les titulaires d’un mandat au titre des procédures spéciales.

Je vous remercie, Monsieur le Président.